

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 6 mai 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beuregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-69 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014, à 20 h
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Fabrique de Saint-Dominique – Demande d'aide financière
  - 4.4 Administration – Achat d'un poste informatique
  - 4.5 Logiciel Première Ligne – Contrat pour frais d'entretien annuel
  - 4.6 Parc des Prés – Contrat pour aménagement
  - 4.7 Service de voirie – Fauchage des levées
  - 4.8 Service de voirie – Relevé des pentes de fossé dans le 7<sup>e</sup> Rang et nettoyage côté pair
  - 4.9 Service de voirie - Travaux de rapiéçage du pavage
  - 4.10 Modifications et / ou réparations de portes et réparations de clôtures et réparations diverses
  - 4.11 Service des eaux usées – Achat d'une pompe de remplacement station Principale
  - 4.12 Service des eaux usées – Achat d'une sonde de niveau pour station Adam
  - 4.13 Service de l'aqueduc – Changement du logiciel de gestion au poste de distribution
  - 4.14 Service des loisirs – Conférence annuelle du loisir municipal
  - 4.15 Service des loisirs – Changement d'un module de détection au panneau incendie dans le Pavillon
  - 4.16 Service des incendies – Nomination
  - 4.17 Service des incendies - Embauche
  - 4.18 Service des incendies - Modification de la résolution numéro 2014-21 concernant la vente du camion incendie Ford 1995
  - 4.19 Comité de la Crête Saint-Dominique - Demande de contribution
  - 4.20 Demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Morcellement de ferme lot 2 210 404

- 4.21 Travaux de pavage et trottoir – Rue St-Dominique – Directive de chantier
- 5. LÉGISLATION :
  - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 applicable par la Sûreté du Québec
- 6. FINANCES :
  - 6.1 États des revenus et dépenses au 31 mars 2014
  - 6.2 Conciliation des postes aqueduc, égouts et incendie
- 7. SERVICE DE L'URBANISME :
  - 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
  - 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
  - 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. SERVICE DE L'AQUEDUC :
  - 10.1 Rapport annuel d'exploitation 2013
  - 10.2 Rapports mensuels d'exploitation - Janvier et février 2014
- 11. Divers
  - 11.1 Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque pour l'année 2013
  - 11.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2013
- 12. Levée de la session

### **3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

### **4. CONSEIL :**

#### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014, À 20 H :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-70 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

#### **4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-71 :**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que la liste des comptes à payer au 6 mai 2014 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 13 à 17) :	32 176,68 \$
• Chèques C0007000 :	10,34 \$
• Chèques C0008000 à C0008066 :	110 420,66 \$
• Chèques manuels M0007110 à M0007113 :	1 343,38 \$
• Accès D L1400048 à L1400067 :	41 792,57 \$
Total :	185 743,63 \$

#### **4.3 FABRIQUE DE SAINT-DOMINIQUE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-72 :**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Dominique a adressé une correspondance relativement à une demande d’aide financière pour l’achat d’un tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT QU’un montant a été prévu à cet effet lors de l’adoption du budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de rembourser l’achat d’un tracteur à gazon pour la Fabrique de Saint-Dominique auprès de Ateliers Tanguay au montant de 4 600 \$, moins l’échange du tracteur actuel, soit un montant total de 3 100 \$, plus les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

#### **4.4 ADMINISTRATION – ACHAT D’UN POSTE INFORMATIQUE :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-73 :**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder régulièrement au renouvellement du matériel informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de faire l’achat d’un ordinateur auprès de Lavallée Informatique inc., pour un montant de 1 777 \$, plus les frais d’installation, de raccordement et les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-100-00-728 et financées à même le surplus accumulé non affecté.

#### **4.5 LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE – CONTRAT POUR FRAIS D’ENTRETIEN ANNUEL :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-74 :**

CONSIDÉRANT QUE le Logiciel Première Ligne a été acheté par PG Solutions Inc.;

CONSIDÉRANT QU’en échange d’un contrat de cinq (5) ans, ceux-ci offrent d’étaler l’augmentation prévue de la façon suivante :

- 2014 : 1 022,22 \$
- 2015 : 1 061,67 \$
- 2016 : 1 062,85 \$
- 2017 : 1 436,94 \$
- 2018 : 1 480,04 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de signer l’entente de contrat d’entretien et soutien des applications.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-414-01.

#### **4.6 PARC DES PRÉS – CONTRAT POUR AMÉNAGEMENT :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-75 :**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de structure ont été réalisés l’automne dernier au Parc Des Prés;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, des montants ont été prévus au budget pour faire l'aménagement de celui-ci;

CONSIDÉRANT la proposition de Multi-Vert pour tourber le terrain, la pose de dalles de ciment pour l'installation des bancs et poubelles ainsi que deux aires de plantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de mandater Multi-Vert, le tout tel que mentionné à la soumission, pour un montant de 10 300 \$, plus les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-721.

#### **4.7 SERVICE DE VOIRIE – FAUCHAGE DES LEVÉES :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-76 :**

Il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de mandater monsieur Benoit Racine (Débroussaillage Roxton Falls enr.), pour effectuer le fauchage des levées aux taux suivants pour l'année 2014, plus les taxes en vigueur.

- 1<sup>ère</sup> coupe (juin) : 800 \$
- 2<sup>e</sup> coupe (septembre) : 2 300 \$
- Terrains vacants : 60 \$ / heure

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521.

#### **4.8 SERVICE DE VOIRIE – RELEVÉ DES PENTES DE FOSSÉ DANS LE 7<sup>e</sup> RANG ET NETTOYAGE COTÉ PAIR :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-77 :**

CONSIDÉRANT les recommandations d'un membre du comité voirie pour faire nettoyer les fossés et nettoyer les ponceaux sur la presque totalité du côté pair dans le 7<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'avoir les relevés de pente du fossé;

CONSIDÉRANT la proposition de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu :

DE mandater Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux de pente du fossé, pour un montant de 1 800 \$, plus taxes;

D'autoriser le département de voirie à utiliser les services d'une pelle hydraulique, des camions pour le transport de sédiments et des signaleurs pour la sécurité routière afin de nettoyer les fossés et les ponceaux sur cette partie du 7<sup>e</sup> Rang.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-529 et l'excédent financé à même le surplus général non affecté.

#### **4.9 SERVICE VOIRIE - TRAVAUX DE RAPIÉCAGE DU PAVAGE :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-78 :**

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, il y a lieu de procéder à du rapiécage à divers endroits sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport produit relativement à la tournée de vérification de l'état des routes et des chemins municipaux ainsi que les recommandations en découlant;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions daté du 24 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE des prix unitaires ont été demandés pour de l'asphaltage mécanique et de l'asphaltage manuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beaugard et résolu d'octroyer à Pavage Maska Inc, plus bas soumissionnaire conforme, l'exécution des travaux de rapiéçage aux prix suivants :

- Asphaltage mécanique : 142,64 \$ / tonne, plus taxes, pour environ 400 tonnes
- Asphaltage manuel : 251,42 \$ / tonne, plus taxes, pour environ 100 tonnes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-320-00-625.

#### **4.10 MODIFICATIONS ET / OU RÉPARATIONS DE PORTES ET RÉPARATIONS DE CLÔTURES ET RÉPARATIONS DIVERSES :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-79 :**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des modifications et / ou réparations de portes de certains bâtiments municipaux ainsi que la réparation de clôtures aux loisirs ainsi qu'à l'usine d'épuration, de même que pour diverses réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de mandater :

- Vitrierie Vanier, le tout tel que la soumission datée du 20 mars 2014, soit un montant estimé de 11 000 \$, plus les taxes;
- Clôture Intime, le tout tel que la soumission datée du 27 avril 2014, soit un montant de 1 015 \$, plus taxes pour les loisirs et un montant de 375 \$, plus taxes, pour l'usine d'épuration;
- Équiparc, remplacement de planches de sièges et dessus de tables à pique-nique vandalisés, 684 \$, plus les taxes et les frais de transport;
- Aquest Design, remplacement de 5 dessus de tables vandalisés lors d'une location de la salle des loisirs, 719,75 \$, plus les taxes et les frais de transport.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 02-220-00-522, 02-701-20-521 et 02-701-20-522 et financées à même le surplus non affecté. Les sommes nécessaires pour les modifications de portes à l'usine d'épuration seront prises à même le poste budgétaire 02-414-00-522 et financés par le surplus affecté égouts.

#### **4.11 SERVICE DES EAUX USÉES – ACHAT D'UNE POMPE DE REMPLACEMENT STATION PRINCIPALE :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-80 :**

CONSIDÉRANT QUE la pompe broyeuse submersible de la station principale a dû être changée et qu'il n'y a plus de pompe de remplacement en inventaire;

CONSIDÉRANT la proposition des Entreprises Leblanc et Maheu Inc. pour le remplacement de la pompe broyeuse submersible Barnes 7,5 hp;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de faire cet achat au montant de 8 000 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission datée du 22 avril 2014.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 22-414-00-526.

**4.12 SERVICE DES EAUX USÉES – ACHAT D’UNE SONDE DE NIVEAU POUR STATION ADAM :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-81 :**

CONSIDÉRANT QUE les flottes de niveau à la station Adam sont souvent mêlées en raison d’un grand volume d’eau;

CONSIDÉRANT QUE la solution à ce problème est d’enlever les flottes et de les changer par une sonde de niveau;

CONSIDÉRANT la soumission de John Meunier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de faire l’achat d’une sonde auprès de John Meunier au montant de 2 325 \$, plus les taxes, et les frais de raccordements.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-415-00-522-05.

**4.13 SERVICE DE L’AQUEDUC – CHANGEMENT DE LOGICIEL DE GESTION AU POSTE DE DISTRIBUTION:**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-82 :**

CONSIDÉRANT QU’un enregistreur de données doit être installé afin d’obtenir des mesures de débit en temps réel afin de pouvoir répondre aux nombreuses exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT la proposition de service de Entreprise Électrique MJL inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de procéder au changement de logiciel de gestion du poste de distribution d’eau potable pour un montant de 8 133,75 \$, plus les taxes, le tout tel que mentionné à la soumission numéro 14 261.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-412-00-414.

**4.14 SERVICE DES LOISIRS – CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-83 :**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l’Association québécoise du loisir municipal tient son colloque annuel du 8 au 10 octobre prochain à Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’autoriser la coordonnatrice aux loisirs, madame Julie Champigny, à participer à ce colloque.

QUE les frais d’inscription au montant de 390 \$, plus taxes, les frais de déplacement et d’hébergement, seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-346.

**4.15 SERVICE DES LOISIRS – CHANGEMENT D’UN MODULE DE DÉTECTION AU PANNEAU INCENDIE DANS LE PAVILLON :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-84 :**

CONSIDÉRANT QUE des ajustements doivent être faits sur le panneau incendie dans le pavillon des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de mandater Lussier Alarme pour l’installation d’un détecteur spécifique au propane au prix estimé de 1 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 02-701-20-522.

**4.16 SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-85 :**

CONSIDÉRANT QU’il y a un poste de lieutenant disponible;

CONSIDÉRANT QUE les aspirants candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de direction du service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de nommer monsieur Éric Salois au poste de lieutenant.

**4.17 SERVICE DES INCENDIES – EMBAUCHE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-86 :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la lettre de démission d’un pompier, soit monsieur Marc Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l’embauche d’un nouveau candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de faire l’embauche de monsieur Jérémy Fillion au sein du service des incendies de Saint-Dominique.

DE faire l’inscription de monsieur Jérémy Fillion à la formation "Pompier 1" qui se donnera par Éduc Expert à la caserne de Saint-Dominique.

QUE le conseil souhaite offrir ses remerciements à monsieur Bergeron pour toutes ces années de services au sein du service des incendies.

**4.18 SERVICE DES INCENDIES - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-21 CONCERNANT LA VENTE DU CAMION INCENDIE FORD 1995 :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-87 :**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-21 à l’effet d’autoriser la disposition dudit camion par le Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur le plus offrant s'est finalement retiré suite à un litige relativement aux équipements apparaissant sur la photo versus les équipements mentionnés à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le camion devenait alors disponible pour le deuxième plus haut soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que le conseil prend acte de ce fait.

#### **4.19 COMITÉ DE LA CRÊTE SAINT-DOMINIQUE - DEMANDE DE CONTRIBUTION :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-88 :**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Crête (OBNL) a adressé une correspondance à la municipalité relativement à une demande de subvention pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet lors de l'adoption du budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu qu'un montant de 5 000 \$ soit remis au Comité de la Crête pour les aider à réaliser certains projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-190-00-996 et l'excédent financé à même le surplus général non affecté.

#### **4.20 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MORCELLEMENT DE FERME LOT 2 210 404 :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-89 :**

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du morcellement du lot 2 210 404, appartenant aux Élevages Coq Excel inc., n'aurait pas d'incidences sur le milieu agricole environnant, étant donné que le projet n'implique pas une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE les Élevages Coq Excel inc. prévoient vendre une partie du lot 2 210 404 à la Ferme Gaétan Gaucher inc, qui par l'acquisition de cette parcelle supplémentaire, pourra aménager un second poulailler et ainsi accroître sa production de poulets à griller;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de renforcer l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera le développement économique d'une entreprise agricole, par l'accroissement de sa production de poulets à griller;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait conforme à la réglementation municipale, à condition que la partie du lot 2 210 404, qui sera vendue à la Ferme Gaétan Gaucher inc, soit fusionnée au lot voisin 2 210 395 en créant ainsi qu'un seul lot, afin que les dimensions minimales prévues au Règlement de lotissement 09-217 soient respectées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet n'est possible que si les propriétaires obtiennent l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'appuyer la demande de morcellement du lot 2 210 404 tel que décrit au projet.



**4.21 TRAVAUX DE PAVAGE ET TROTTOIR – RUE ST-DOMINIQUE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-90 :**

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux concernant les travaux à effectuer sur la rue St-Dominique par notre ingénieur et les responsables du dossier chez Pavages Maska Inc., a permis de constater certains ajustements de quantité et /ou matériel au bordereau de soumission ainsi que des recommandations pour de meilleurs résultats;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur au dossier à ce sujet, monsieur Gabriel Robichaud des Services Exp Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beaugard et résolu d'autoriser la directive de chantier n° C-01 au coût de 4 310,77 \$, plus taxes, le tout tel qu'inscrit au document daté du 5 mai 2014.

**5. LÉGISLATION :**

**5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO G200-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 applicable par la Sûreté du Québec.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**6. FINANCES :**

**6.1 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2014 :**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 mars 2014.

**6.2 CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC, ÉGOUTS ET INCENDIE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-91 :**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beaugard, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de présenter un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 6 421,45 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 65 106,57 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2013 au poste budgétaire surplus général non affecté.

QUE le surplus cumulé non affecté au service incendie ne soit plus comptabilisé puisqu'il s'agit d'une taxe foncière générale et non d'une taxe de secteur.

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation d'avril 2014 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois d'avril 2014 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2014 est déposé au Conseil.

**10. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**10.1 RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2013 :**

Le rapport annuel d'exploitation 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

**10.2 RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION - JANVIER ET FÉVRIER 2014 :**

Les rapports mensuels d'exploitation des mois de janvier et février 2014, tels que préparés par Aquatech, sont déposés au Conseil.

**11. DIVERS :**

**11.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2013 :**

Le rapport annuel d'exploitation de la bibliothèque municipale 2012 est déposé au Conseil.

**11.2 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013 :**

Le document produit pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur les indicateurs de gestion 2013 est déposé au Conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**12. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-92 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 28.

---

Robert Houle, Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière